



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
6 mars 2012
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2012
25-29 juin 2012, Genève
Point 10 de l'ordre du jour provisoire
**FNUAP – programmes de pays
et questions connexes**

Fonds des Nations Unies pour la population

**Prolongation des programmes de pays dans la région
de l'Afrique**

Note du Directeur exécutif

Résumé

La présente note contient des renseignements sur la prolongation de six mois du programme du Rwanda; la prolongation d'un an des programmes du Nigéria et du Togo; la prolongation de deux ans du programme des Comores; et la troisième prolongation d'un an du programme de la Namibie.

Conformément aux procédures établies, le Directeur exécutif approuve la prolongation de six mois et la première prolongation d'un an des programmes de pays, mais les demandes pour une deuxième ou une troisième prolongation d'un an ainsi que pour une prolongation de deux ans doivent être soumises au Conseil d'administration pour approbation.

Le Conseil d'administration pourra décider : a) de prendre note de la prolongation de six mois du programme du Rwanda présentée dans le tableau 1; b) de prendre note de la prolongation d'un an des programmes du Nigéria et du Togo présentée dans le tableau 2; c) d'approuver la prolongation de deux ans du programme des Comores présentée dans le tableau 3; et d) d'approuver la prolongation exceptionnelle d'une troisième année du programme de la Namibie présentée dans le tableau 4.



Tableau 1
Prolongations de six mois de programmes de pays approuvées par le Directeur exécutif

Pays	Période sur laquelle portait le programme à l'origine	Période de la prolongation proposée	Motifs et explications		
			Harmonisation à l'échelle du système des Nations Unies	Évolution politique du pays	Mise en œuvre et/ou autres questions
Rwanda	2008-2012	Janvier-juin 2013	En avril 2011, à la suite de l'atelier régional de planification pour le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), l'équipe de pays des Nations Unies a décidé d'aligner le cycle de planification et de programmation des Nations Unies sur le cycle fiscal du Gouvernement (juillet-juin). Le PNUAD actuel expire en décembre 2012 et la stratégie nationale de développement et de réduction de la pauvreté expire en juin 2013. Le PNUAD sera donc prolongé jusqu'en juin 2013 pour aligner le nouveau cycle sur l'année fiscale du Gouvernement. Le processus de planification de l'aide des Nations Unies au développement est inclus dans la révision de la stratégie de développement économique et de réduction de la pauvreté du Rwanda.	Un nouveau Premier Ministre a été nommé en octobre 2011. Les activités des partis politiques ont été pacifiques.	La prolongation du programme de pays aidera à réaliser l'accès universel à la santé sexuelle et procréative, à promouvoir les droits de la procréation et à accélérer les progrès vers les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement vers l'objectif 5 du Millénaire (sur l'amélioration de la santé maternelle) dans le contexte d'« Unis dans l'action ». Le FNUAP aidera l'analyse des données du recensement de 2012, le développement des capacités nationales de gestion des données et le système d'état civil. Il aidera aussi à mettre au point une politique et des directives nationales dans les domaines de la santé sexuelle et procréative, des droits en la matière et de l'égalité des sexes. Aux niveaux central et décentralisé, il aidera le Gouvernement à développer ses moyens d'améliorer la santé maternelle par : a) des campagnes pour éliminer les fistules; b) des audits des décès maternels et néonataux; c) des soins obstétricaux et néonataux urgents;

<i>Pays</i>	<i>Période sur laquelle portait le programme à l'origine</i>	<i>Période de la prolongation proposée</i>	<i>Motifs et explications</i>		
			<i>Harmonisation à l'échelle du système des Nations Unies</i>	<i>Évolution politique du pays</i>	<i>Mise en œuvre et/ou autres questions</i>
					d) l'obstétrique; e) la fourniture locale de moyens de planification familiale; f) la sécurité de l'approvisionnement en produits de santé procréative; g) la santé sexuelle et procréative des adolescents et des jeunes; et h) la prévention du VIH.

Tableau 2
Prolongations d'un an de programmes de pays approuvées par le Directeur exécutif

Pays	Période sur laquelle portait le programme à l'origine	Période de la prolongation proposée	Motifs et explications		
			Harmonisation à l'échelle du système des Nations Unies	Évolution politique du pays	Mise en œuvre et/ou autres questions
Nigéria	2009-2012	2013	<p>Le plan de développement national pour Nigeria Vision 20:2020 a été conçu pour une mise en œuvre à moyen terme. La première étape porte sur la période 2011-2013 et la deuxième commencera en 2014.</p> <p>L'équipe de pays des Nations Unies, en consultation avec le Gouvernement, a demandé la prolongation d'un an de son plan-cadre d'aide actuel afin d'aligner son cycle programmatique sur le cycle national de planification.</p>	<p>Le Gouvernement actuel est entré en fonctions en mai 2011. Aux niveaux fédéral et des États, il suit une démarche de développement axée sur la transformation de l'économie nationale. Il met en œuvre des programmes sectoriels et sous-sectoriels en collaboration avec ses partenaires de développement. Le pays a toutefois connu des problèmes de sécurité qui ont compliqué le développement national.</p>	<p>Conformément aux priorités nationales convenues, la prolongation du programme de pays du FNUAP sera axée sur l'accès universel à une santé sexuelle et procréative ainsi qu'à des soins maternels de qualité – essentiels pour réaliser l'objectif 5 du Millénaire sur l'amélioration de la santé maternelle. Le programme visera à consolider et à renforcer les domaines suivants : a) la sécurité des approvisionnements en produits de santé procréative, l'assistance qualifiée à l'accouchement, les soins obstétricaux d'urgence, la fistule obstétricale et l'approche intégrée de la santé procréative et du VIH; et b) la santé et l'épanouissement des jeunes. Domaines intersectoriels du programme : a) collecte, analyse, utilisation et diffusion de données; b) suivi et évaluation; c) législation faisant place aux femmes; d) prévention de la violence sexiste et réhabilitation de ses victimes; e) mobilisation; f) processus financiers et budgétaires locaux de la santé; g) renforcement du système de santé; et h) appui institutionnel.</p>

Pays	Période sur laquelle portait le programme à l'origine	Période de la prolongation proposée	Motifs et explications		
			Harmonisation à l'échelle du système des Nations Unies	Évolution politique du pays	Mise en œuvre et/ou autres questions
Togo	2008-2012	2013	Conformément à la réforme d'ensemble des Nations Unies, les programmes et activités de leurs organismes au Togo, sont reflétés dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Le Gouvernement a demandé que le PNUAD soit prolongé d'un an afin de pouvoir mettre au point un nouveau document de stratégie pour la réduction de la pauvreté qui énoncera les priorités pour la coopération internationale. Le système des Nations Unies alignera le prochain PNUAD sur ce document remanié. Le FNUAP mettra au point un nouveau programme selon les priorités énoncées dans le PNUAD et dans le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté.	Après les élections présidentielle de mars 2010, le Gouvernement a entrepris une réforme administrative et financière. Dans le domaine politique, le pays connaît une période de calme et de tranquillité, notamment avec le processus actuel de « justice, vérité et réconciliation » établi face aux injustices sociales du passé. Des élections législatives sont prévues pour 2012.	La prolongation d'un an du programme de pays donnera au nouveau programme de pays une base solide. Elle permettra l'intégration des conclusions et recommandations de l'évaluation finale du programme de pays. Pour assurer la continuité du programme en cours, le bureau de pays : a) appuiera la diffusion et l'usage des données de recensement dans l'élaboration du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et des stratégies sectorielles; b) développera les moyens des institutions et experts pour analyser et utiliser les données de recensement afin de planifier et de contrôler les politiques et les plans, notamment pour les objectifs 4 et 5 du Millénaire; c) renforcera les partenariats avec les organismes des Nations Unies pour réaliser le programme commun de promotion de la santé maternelle; d) favorisera l'engagement local et développera les services mobiles pour un accès accru aux services de santé procréative, notamment pour les jeunes; et e) dialoguera avec le secteur privé et le haut clergé pour préconiser de repositionner la planification familiale dans le programme de développement et de réduire la violence sexiste.

Tableau 3
Prolongations de deux ans de programmes de pays devant être soumises au Conseil d'administration pour approbation

Pays	Période sur laquelle portait le programme à l'origine	Période de la prolongation proposée	Motifs et explications		
			Harmonisation à l'échelle du système des Nations Unies	Évolution politique du pays	Mise en œuvre et/ou autres questions
Comores	2008-2012	2013-2014	<p>Avec l'adoption de la stratégie nationale intérimaire pour la croissance et la réduction de la pauvreté (2010-2014) et l'évaluation du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), l'équipe de pays des Nations Unies a décidé, en consultation avec le Gouvernement, de prolonger de deux ans le cycle du PNUAD. Cette prolongation donnera suite à la demande du Gouvernement visant à ce que les Nations Unies et les autres donateurs s'alignent sur le document sur la croissance nationale et la stratégie pour la réduction de la pauvreté. Elle permettra également aux organismes des Nations Unies de mieux aligner leurs efforts sur le programme unique amorcé en 2010 selon « Unis dans l'action ». Le programme de pays du FNUAP devra inévitablement être prolongé aussi de deux ans, jusqu'en 2014.</p>	<p>Pays sortant d'un conflit, les Comores voient la paix s'affirmer grâce au programme de leur fonds de consolidation de la paix. Des élections présidentielles ont eu lieu en décembre 2010. Un nouveau Gouvernement a été formé après la nomination du nouveau Président en mai 2011.</p>	<p>La prolongation du programme de pays sera axée sur des questions essentielles recensées par le PNUAD et par le programme unique des Nations Unies. Le PNUAD, de même que le programme de pays du FNUAP, sera prolongé de deux ans jusqu'en 2014. Le FNUAP aidera à l'objectif 5 du Millénaire en améliorant la santé maternelle par un appui au Gouvernement grâce au programme conjoint des Nations Unies qui vise à réduire la mortalité maternelle et néonatale et que le FNUAP dirige. Le programme de pays continuera à aider la planification familiale et la santé sexuelle et procréative des adolescents, et il fournira des produits de santé procréative et des services de prévention du VIH. Il renforcera la qualité des soins obstétriques et néonataux d'urgence et appuiera les audits et les examens des décès maternels dans huit districts sanitaires. Le FNUAP appuiera la mise en œuvre de la stratégie nationale pour le développement de la statistique, avec accent sur les systèmes de collecte et de gestion des données.</p>

<i>Pays</i>	<i>Période sur laquelle portait le programme à l'origine</i>	<i>Période de la prolongation proposée</i>	<i>Motifs et explications</i>		
			<i>Harmonisation à l'échelle du système des Nations Unies</i>	<i>Évolution politique du pays</i>	<i>Mise en œuvre et/ou autres questions</i>
					<p>Le programme de pays renforcera la capacité du Bureau national de statistique pour mettre au point une stratégie de mobilisation des moyens de recensement et aidera la préparation et la tenue du recensement de 2013. Le FNUAP continuera à appuyer la mise en œuvre du plan d'action de la politique nationale d'égalité et d'équité pour les sexes par le renforcement des capacités nationales pour prévenir et gérer la violence sexiste.</p>

Tableau 4
Troisième prolongations d'un an des programmes de pays devant être soumises au Conseil d'administration pour approbation

Pays	Période sur laquelle portait le programme à l'origine	Période de la prolongation proposée	Motifs et explications		
			Harmonisation à l'échelle du système des Nations Unies	Évolution politique du pays	Mise en œuvre et/ou autres questions
Namibie	2006-2010 2011-2012 (prolongation de deux ans)	2013	En consultation avec le Gouvernement, l'équipe de pays des Nations Unies en Namibie a convenu de prolonger d'un an, jusqu'à la fin de 2013, le plan-cadre actuel des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Cela permettra au nouveau PNUAD d'être aligné sur le quatrième plan national de développement namibien qui ne sera parachevé qu'en août 2012 et de tenir compte des priorités nationales reconnues. Le prochain cycle d'appui du FNUAP à la Namibie doit aussi être aligné sur le PNUAD; de ce fait, le programme de pays actuel du FNUAP doit être prolongé d'un an de plus jusqu'à la fin décembre 2013.	La Namibie est un pays politiquement stable où le Gouvernement actuel est à mi-chemin de son mandat. Le pays, qui a un système multipartiste, tient des élections régulières, jugées libres et objectives.	La prolongation d'un an du programme de pays aidera à : faire face à la forte prévalence du VIH; accroître l'accès et le recours à des services de santé sexuelle et procréative complets, et leur fourniture; renforcer les systèmes nationaux de statistique pour élaborer des politiques fondées sur les faits; et renforcer la volonté et l'autorité du Gouvernement et des parties prenantes pour créer un environnement propice à une réponse multisectorielle. Le FNUAP fournira un appui pour : a) améliorer la santé maternelle; b) mettre en place un cadre national face au VIH; c) parachever la politique d'égalité des sexes et le plan d'action contre la violence sexiste; d) analyser le recensement de la population et du logement (2011); et e) intégrer les interventions de santé sexuelle et procréative avec celles visant le VIH.